



Conseil Citoyen du jeudi 26 février 2016 Compte-rendu de réunion

Les présents et excusés (liste d'émargement, ci-jointe)

Il est proposé à l'Ordre du jour :

- La relecture du projet de statuts et de règlement intérieur de la future association ;
- Discussions autour d'un des axes de travail prioritaire choisi lors du dernier Conseil Citoyen.

1. Retour sur la création d'une plateforme de communication

Conformément à la décision prise collectivement lors du Conseil Citoyen précédent, Monsieur CHABOT s'est chargé de créer une plateforme de communication à partir de l'adresse mail suivante : conseilcitoyen.nordlittoral.o@gmail.com.

Tous les messages qui arriveront sur cette boîte seront automatiquement transférés vers les adresses de messagerie personnelles de chacun des membres du Conseil Citoyen. En amont, ces derniers doivent confirmer leur souhait de s'abonner à cette plateforme de communication.

2. Création d'une association « Conseil Citoyen Nord Littoral Ouest »

Suite au dernier Conseil Citoyen, Messieurs CHABOT et HOUT ont travaillé à un projet de statuts, pour le premier, à une proposition de règlement intérieur, pour le second.

Suite à différentes investigations faites par Monsieur CHABOT, celui-ci confirme que la Loi de 1901 prévoit la possibilité de créer des associations collégiales ne nécessitant pas la désignation d'un Président et Trésorier ; la responsabilité est au contraire partagée entre les différents membres actifs composant le Conseil d'Administration.

Ce type d'association semble mieux coller aux objectifs du Conseil Citoyen.

- Le projet de statuts est relu et modifié en séance (cf. en pièce jointe, les statuts modifiés).
- La relecture des statuts a fait par ailleurs l'objet de différentes discussions et interrogations.

Madame DRAVET réinterroge la pertinence de créer si rapidement une association alors que le Conseil Citoyen reste encore à compléter, particulièrement s'agissant du collège habitant. Par ailleurs, sur ce sujet et plus largement sur les modalités de fonctionnement du Conseil Citoyen, Madame DRAVET reste en demande d'une réflexion plus large avec les autres Conseils Citoyens de Marseille.

Les membres présents considèrent que la création d'une association est un premier outil qui permettra de fédérer au fur et à mesure les membres qui rejoindront le Conseil Citoyen.

Il est proposé de poursuivre le travail sur les statuts pour créer une association, mais éventuellement de différer l'écriture du Règlement Intérieur (document non obligatoire pour le dépôt en Préfecture) dans l'attente que le Conseil Citoyen soit complété.

L'équipe Politique de la Ville transmettra les coordonnées des autres Conseils Citoyen pour faciliter les prises de contact et les échanges futurs.

Monsieur BACO signale qu'une association qui ne perçoit pas de cotisation n'est peut être pas éligible à des financements publics.

Il est décidé de maintenir dans les statuts le paiement d'une cotisation, même si cette dernière est symbolique.

Le nombre minimal de voix qui doivent être présentes ou représentées pour que des décisions soient prises au moment des réunions (quorum) a fait l'objet de plusieurs échanges.

Il a été décidé de fixer ce quorum à un tiers pour chacun des deux collèges (donc en dessous de ce qui est généralement pratiqué dans les associations, mais qui aurait pu être trop bloquant selon le niveau de réactivité nécessaire à la prise de certaines décisions).

L'équipe Politique de la Ville s'interroge sur l'articulation entre les dispositions contenues dans les statuts de la future association et la Charte qui régit globalement les Conseils Citoyen.

L'association sera, certes, soumise à la Charte des Conseils Citoyens, mais le sujet devra être discuté et creusé davantage.

La prochaine séance du Conseil Citoyen se tiendra :

**Le jeudi 24 mars 2016, à 18h
Au Centre Social de l'Estaque**

Points d'ores et déjà fixés à l'ordre du jour (à compléter) :

- travailler sur le Règlement Intérieur de l'association (à partir du projet de Règlement Intérieur proposé par Monsieur HOUT)
- validation des statuts corrigés.

**Compte-rendu de réunion réalisé par
Carole BOUVET, chargée de Développement (GIP PdV, équipe Nord Littoral Ouest)**